

Burundi : la CENI recommande aux candidats de respecter les dispositions légales

@rib News, 08/07/2019 Source Xinhua Le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), Pierre-Claver Kazihise, a recommandé mercredi aux candidats aux élections sénatoriales et collinaires burundaises prévues en juillet et en août 2020, de "respecter" les dispositions légales et réglementaires, conformément au code électoral (CE) promulgué le 20 mai 2019.

Le 20 mai 2020, le Burundi a tenu un triple scrutin, à savoir l'élection du président de la République, celle des députés et celle des conseillers communaux dont le Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD; parti au pouvoir) est sorti "largement" vainqueur. "Ces derniers temps, on entend certaines personnes dire que les élections sont terminées. Il y a certes une part de vérité puisque trois élections importantes ont déjà eu lieu. Toutefois, nous voudrions saisir cette occasion pour attirer l'attention de l'opinion nationale et internationale (sur le fait) que le Burundi s'apprête à organiser deux autres élections également importantes, à savoir l'élection des sénateurs et (...) des conseillers de collines ou de quartiers", a indiqué à la presse le président de la CENI burundaise. Faisant tout d'abord le point sur les prochaines élections sénatoriales prévues le 20 juillet prochain au suffrage universel indirect, M. Kazihise a déclaré que les électeurs seront constitués par le "collège des conseillers communaux" élus le 20 mai dans chacune des 18 circonscriptions électlectorales provinciales burundaises. La campagne électorale pour ces élections sénatoriales, a-t-il rappelé, a débuté le 27 juin dernier et sera clôturée le 17 juillet prochain. Le président Burundi, le général-major Ndayishimiye, a signé le 25 juin dernier le décret portant ouverture et clôture de cette campagne électorale. Pour deux formations politiques, à savoir le CNDD-FDD et le CNL (Congrès national pour la liberté), la CENI a retenu deux candidats par circonscription provinciale dans l'ensemble des 18 provinces burundaises avec leurs suppléants. Pour l'Union pour le progrès national (UPRONA, ancien parti unique), il est prévu deux candidats par circonscription provinciale dans huit provinces avec leurs suppléants. Pour le parti APDR (Alliance pour la paix, la démocratie et la réconciliation), la CENI a validé les candidatures de deux personnes et leurs suppléants dans la mairie de Bujumbura (capitale économique du Burundi). Elle a également validé les candidatures de deux personnes avec leurs suppléants pour le Parti pour la démocratie et la réconciliation (PADER) dans la circonscription provinciale électorale de Karusi (centre du Burundi). Chaque candidat sénateur a droit à trois suppléants, a précisé M. Kazihise. L'issue des élections sénatoriales du 20 juillet prochain, deux sénateurs élus dans chaque province rejoindront l'institution sénatoriale, de même que trois sénateurs Twa (ethnie minoritaire) qui seront cooptés. La CENI, a-t-il insisté, souligne que les candidats sénateurs doivent respecter les dispositions légales et réglementaires pendant la campagne électorale en cours, en gardant à l'esprit que "les injures, la diffamation, les dons en argent ou en nature et l'utilisation des biens publics" sont interdits. S'agissant de l'élection des conseillers de collines ou de quartiers projetée au 24 août prochain, M. Kazihise a signalé que le processus électoral ad hoc en est aujourd'hui à l'étape d'enregistrement et d'analyse des candidatures. D'ici le 17 juillet prochain, a-t-il expliqué, les commissions électorales communales indépendantes (CECI) vont publier les listes des candidats retenus.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});